

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 28 septembre 2023, s'est réuni le 3 octobre 2023 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 10

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRECANT, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTE-LE CALVE, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : 7

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Madame Aurélia HENRIO, Conseillère Municipale,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH, Pouvoir à Madame DECOISY
- Madame Elise ROBIC, Membre de la CFDT Retraités,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, Personne qualifiée, Pouvoir à Madame DOLLE.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarité,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

N°DS20231011

ACTION SOCIALE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC MARION LIAGRE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

Par délibération en date du 5 Juillet 2022, une convention de prestation de service a été signée avec Marion LIAGRE, sophrologue et praticienne PNL (Programmation Neuro Linguistique) afin de mener des actions de lutte contre l'isolement auprès de différents publics du CCAS.

De septembre 2022 à juillet 2023, des actions ont été menées auprès de trois publics :

-le Chantier d'insertion : 23 séances collectives avec les 16 agents du Chantier, de septembre 2022 à juillet 2023. L'objectif est de travailler sur les points forts et la prise de conscience des capacités de chacun afin d'alimenter la confiance en soi et l'estime de soi

-les personnes de 60 ans et plus (action financée dans le cadre de l'Appel à projets de la Conférence des Financeurs) : 23 rencontres de convivialité et de présentation du projet au domicile des personnes, 8 séances collectives (cercle de paroles et séances de sophrologie) auprès de 6 personnes, d'octobre 2022 à juin 2023

-les mamans solo : ce bilan est plus mitigé car il a été difficile de mobiliser les personnes sur la durée et les rendez-vous n'étaient pas tous honorés. Sur les 10 personnes contactées, seules 5 ont adhéré et suivi le projet d'avril à début juillet 2023. Le projet de 8 séances individuelles pour chaque personne n'a pas pu toujours aboutir. Les séances ont permis de travailler sur la détente, retrouver de la sérénité mais a pu consister également en une aide à la parentalité (comprendre l'importance de poser un cadre/des limites avec les enfants et avec les autres). Une seule séance collective a été organisée et a consisté en une sortie bateau en partenariat avec l'association Cordée-Cordage (jeux, échanges, séance de sophrologie, repas préparé ensemble et partagé).

Cette première expérience de partenariat a montré l'intérêt de cette approche par la sophrologie des publics fragilisés par leur situation sociale et personnelle mais également la difficulté de les mobiliser et la nécessité d'un temps suffisamment long pour le faire.

Afin de continuer ce projet avec les enseignements de cette première année de convention, le CCAS souhaite renouveler le partenariat avec Marion LIAGRE pour une année à partir de septembre 2023 auprès des mêmes publics :

-le Chantier d'insertion

-les personnes de plus de 60 ans

-les mamans solos (familles monoparentales ou mamans gérant seules à la maison).

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la Convention de prestation de service signée le 12 juillet 2022,

Vu les bilans établis pour les trois actions menées dans le cadre de la première convention,

Vu le projet de renouvellement du partenariat,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

→ D'AUTORISER la Présidente du CCAS à signer le renouvellement de la Convention de prestation de service présentée et tout document y afférent,

→ DE DIRE que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal du CCAS.

Pièce jointe :

Annexe 4 : Projet de renouvellement de la Convention de prestation d'ateliers sophrologie avec Marion LIAGRE

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 056-265600684-20231003-DS20231011-DE

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr